

uniterre



MARS 2022
N° 1 67^e ANNEE
JAB 2518 NOOS

WWW.UNITERRE.CH

AU SERVICE D'UNITERRE
Edito de Maurus Gerber

RÉGLER LES NTGG
Comme des OGM

L'HISTOIRE VRAIE DE L'IPG
Le rôle pionnier d'Uniterre

AG 2022 UNITERRE
Convocation

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT



AU SERVICE D'UNITERRE

EDITORIAL

MAURUS GERBER
NOUVEAU PRÉSIDENT D'UNITERRE

Chère lectrice, cher lecteur,
L'Assemblée générale du 26 novembre 2021 m'a confié la présidence d'Uniterre. J'ai un grand respect pour cette tâche, mais je sais que j'ai l'appui d'un secrétariat et d'un comité performants et engagés. Je ressens mon rôle surtout comme serviteur d'Uniterre et de ses visions, et non pas comme celui d'un grand chef. Je vois le travail d'Uniterre sur trois axes :

- La Souveraineté Alimentaire telle que définie par La Via Campesina
- La Durabilité avec les volets social, économique et écologique
- La coopération avec les consommatrices et consommateurs

Il est bien évident que la Souveraineté alimentaire est absolument incompatible avec le crédo néolibéral et globaliste de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

C'est pour cela qu'Uniterre doit se battre pour sortir le secteur agro-alimentaire des accords de libre-échange et de l'OMC.

La durabilité sociale doit assurer au monde rural des salaires, une couverture sociale et des conditions de travail correctes.

Cela ne peut se faire que si la durabilité économique du secteur est garantie par des prix rémunérateurs qui couvrent les frais de production et qui permettent de créer les réserves nécessaires à des investissements futurs.

Quant à la durabilité écologique, la protection du climat est primordiale. L'agriculture est la première à faire les frais du réchauffement climatique. En même temps, elle est culpabilisée pour ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂ par les carburants fossiles, et méthane, ammoniac et gaz hilarant par l'élevage et la fumure).

Si, nous voulons stopper l'hémorragie de l'agriculture et viser des structures plus durables et équitables, nous serons obligés de responsabiliser les consommatrices et consommateurs. Souveraineté alimentaire et durabilité sont indispensables, mais elles ont un prix. Et les 12% que le ménage suisse consacre en moyenne à la nourriture ne permettront pas d'atteindre cet objectif de prix. D'où la nécessité de travailler main dans la main avec les consommateurs.

Je me réjouis de pouvoir mener en équipe le bateau d'Uniterre à bon port, malgré vents et marées. •

JE ME PRÉSENTE BRIÈVEMENT : Je suis né en 1955 à Goldau / SZ, et au bout de ma formation, j'ai obtenu le diplôme d'Agro-Ingénieur ETS du Technicum Agricole Suisse TAS (aujourd'hui HAFL) à Zollikofen. Dès 1989, j'ai géré et développé avec ma famille un domaine laitier à Ste-Croix/VD. Fin octobre 2020, nous avons pu le remettre à un jeune couple motivé qui continue dans la même lancée. Depuis, nous vivons à Scuol en Basse Engadine.

L'AG EXTRAORDINAIRE

Légende de la photo du comité (en haut):
De gauche à droite.

Derrière: Laurent Vonwiller, Maurus Gerber, Christine Gerber, Florian Buchwalder Mathieu Genoud,
Devant: Christian Hutter, Yves Batardon.

Le 26 novembre dernier, une quarantaine de membres se sont réunis sur la ferme Biohof Schüpfenried pour l'Assemblée générale extraordinaire d'Uniterre.

AG EXTRAORDINAIRE D'UNITERRE DU 26 NOVEMBRE 2021

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Le programme était copieux, puisqu'il s'agissait d'élire un nouveau président, de constituer un nouveau comité et de discuter de la campagne qu'Uniterre va mener dès 2022 sur les filières et les prix équitables.

CLAUDE DEMIERRE, MEMBRE DE LONGUE DATE, a rappelé en guise d'ouverture les combats les plus marquants de l'histoire d'Uniterre, et a vivement encouragé les membres présents à continuer d'avancer à l'unisson vers une juste reconnaissance du travail paysan.

Michelle Zufferey et Mathias Stalder ont alors présenté les grandes lignes de la campagne qu'Uniterre souhaite mener dès maintenant: une campagne pour plus d'équité, plus de transparence, et des prix qui valorisent notre profession. Cette campagne, qui est également présentée en page 6 de ce journal, va s'articuler sur plusieurs aspects: mise sur pied de projets avec les paysan.ne.s, stratégie d'action auprès des pouvoirs politiques, dialogue et vulgarisation auprès des consommateurs.trice.s.

APRÈS AVOIR ASSUMÉ LA PRÉSIDENTIE PENDANT 8 ANS, il était temps pour Charles-Bernard Bolay de goûter aux joies de la retraite. Au terme d'un bel échange, les membres ont été unanimes pour élire Maurus Gerber à la présidence et Philippe Reichenbach à la vice-présidence. Membres fidèles, l'un alémanique et retraité, l'autre romand et paysan actif, gageons qu'ils sauront mener la barque d'Uniterre avec engagement, compétence et bienveillance.

CETTE ASSEMBLÉE ÉTAIT AUSSI L'OCCASION DE MODIFIER PARTIELLEMENT LA COMPOSITION DU COMITÉ. Il a ainsi été proposé d'élire un nouveau comité dont le rôle sera de s'engager fortement en faveur de la campagne pour des prix équitables, et de procéder à la révision des statuts de notre association. Ainsi, 7 personnes ont été élues, certaines actives de longue date, et d'autres qui sont nouvelles dans cet organe. Ces nouveaux membres sont présentés ci-après. Le comité est donc désormais constitué de Mathieu Genoud, Florian Buchwalder, Christine Gerber, Christian Hutter, Yves Batardon, André Müller et Laurent Vonwiller.

Au terme de l'Assemblée, un repas a été servi et a permis de continuer les échanges dans une ambiance animée et sympathique. Rendez-vous est d'ores et déjà pris le 1er avril 2022, pour la prochaine Assemblée générale ordinaire. •

LES NOUVEAUX MEMBRES :

MATHIEU GENOUD (commission jeunes et accès à la terre)
"Je suis né il y a 40 ans (un "vieux jeune"...!) dans la campagne genevoise d'une famille non paysanne. Je suis depuis 2015 paysan-maraîcher au sein de la ferme collective du Joran à Orbe. Nous produisons sur 9 hectares, en plus de notre subsistance et sans patron ni pesticide, des légumes pour 150 paniers, du soja transformé en tofu, du maïs alimentaire et une partie des céréales pour les pains fabriqués dans un four villageois du 18ème siècle.

«Ma (dé)formation universitaire de géographe me porte à m'intéresser aux questions d'accès à la terre pour les futures générations paysannes avec l'espoir d'augmenter leur nombre afin de pouvoir mettre en œuvre dès aujourd'hui la souveraineté alimentaire!"

CHRISTINE GERBER, section Jura et Jura bernois "Agricultrice dans un petit village du Jura, maman de 4 enfants, active depuis plus de 20 ans au sein d'Uniterre, je rejoins le comité afin de renforcer les liens entre nos activités au Jura et le comité directeur.

Je suis particulièrement sensible à la question climatique, et je place mes forces et mes espoirs dans une agriculture paysanne en harmonie avec notre environnement, autonome, sobre, et qui place toujours l'Humain au centre de ses actions."

CHRISTIAN HUTTER, ce maraîcher de 31 ans a rejoint Uniterre pendant la campagne pour la souveraineté alimentaire. Il a récolté des centaines de signatures et distribué des flyers, principalement dans la région de Zurich, et représente maintenant la section de Berne au comité. Il est actif dans la formation maraîchère auto-organisée et écologique FAME, il a mis en place, avec trois autres personnes, la nouvelle Solawi (agriculture solidaire) sur la ferme Gerzmatt à Wiedlisbach (BE) et travaille également dans la Solwawi Halde établie au bord du lac de Zurich. Il s'intéresse principalement à une agriculture respectueuse du climat et de la biodiversité, à la permaculture et au travail collectif.

YVES BATARDON, paysan-vigneron dans le village de Soral (GE) www.mermiere.ch

"J'ai découvert l'action d'Uniterre en assistant au procès des paysans qui avaient bloqué les centres Coop et Migros en 2001. Dès ce jour, j'ai été convaincu que l'action et la confrontation sont indispensables à la cause paysanne pour défendre la valeur de notre travail. En 2019, je me suis rapproché du comité pour la réalisation du manifeste paysan. Aujourd'hui mon engagement dépasse la question paysanne, je fais partie des Grands-parents pour le Climat et d'Extinction Rébellion.

Je souhaite m'engager avec détermination au sein du comité directeur, pour soutenir l'accès à la terre aux jeunes et créer des liens entre les différentes familles de productions. Je serai aussi actif dans la commission climat.

Je me réjouis de faire partie du comité dans un esprit où la tradition et le progrès nous permettent de construire ensemble un avenir souhaitable pour l'agriculture paysanne suisse."

LAURENT VONWILLER, né à Genève, cet agronome a fait ses études à Zurich et a ensuite vécu à Bâle et en Argovie. A l'époque de ses études, il était sympathisant de l'Union des Producteurs Suisses, (le nom d'Uniterre à cette époque). Il a longtemps travaillé pour Coop et Bio Suisse. Il s'intéresse aux chaînes internationales d'approvisionnement et à la transition vers des systèmes alimentaires durables. Actif au sein de la section argovienne d'Uniterre et de groupes de travail de La Via Campesina, il s'occupe de thèmes tels que l'agroécologie et de meilleures conditions pour les paysans et les travailleurs agricoles.

REFONTE DES STATUTS D'UNITERRE

Dans le but d'améliorer son fonctionnement et de dynamiser le travail d'Uniterre, le comité directeur s'est attelé à la tâche nécessaire d'une refonte totale de nos statuts. Une commission spécifique a été formée en ce sens. Les principaux changements proposés sont présentés ici.

La dernière révision partielle des statuts remonte à 2017 et a entre autres permis d'introduire la notion d'association, en lieu et place de syndicat, afin de bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique. Cela a donné la possibilité à nos donateurs de déduire leurs dons dans leur déclaration d'impôts. Toutefois, la révision ne tenait que partiellement compte de ce changement. De plus, les ajouts et modifications successives ont rendu le texte trop lourd, peu lisible, avec de nombreuses répétitions.

La commission de révision s'est donc attelée à réécrire les statuts selon un modèle standard pour une association, mais en tenant compte de la spécificité d'Uniterre.

Le texte complet est à votre disposition sur le site internet d'Uniterre ¹. Sur demande, une version papier peut être envoyée. Chaque membre qui le désire est invité à nous transmettre ses remarques et suggestions d'ici au 19 mars 2022. Ces propositions seront traitées par le comité lors de sa séance du 24 mars.

Le texte final des statuts sera soumis au vote lors de l'Assemblée générale du 1er avril 2022.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS :

- Les buts de l'association ont été complétés en fonction de l'évolution de la société;
- Les tâches des différents organes ont été clarifiées;
- La durée des différents mandats a été uniformisée (Présidence, comité, membres des commissions: il est proposé un mandat de 3 ans, renouvelable)
- La composition du comité a été modifiée: désormais, les sections ne sont plus automatiquement représentées; la nouvelle proposition est un comité élu par l'Assemblée générale, d'au moins 5 membres, dont la composition est idéalement la plus ouverte possible (âge, sexe, région, type de production, etc...); une minorité de membres non paysans peut être admise;
- Les dispositions en cas de dissolution de l'organisation ont été adaptées à la reconnaissance d'utilité publique.

Nous vous invitons vivement à consulter le texte dans son entier. Précisons encore ici qu'une fois les statuts validés par l'AG, le comité prévoit la rédaction d'une Charte qui décrira plus en détail la mission d'Uniterre maintenant et à l'avenir. •

Pour toute question, ou pour faire parvenir vos remarques, merci de contacter
Vanessa Renfer: v.renfer@uniterre.ch

¹ www.uniterre.ch/fr/actualites/agenda/assemblee-generale-uniterre-1

Lieu de l'AG : chez Ivan Thevoz,
Rte de Dompière 6, 1773 Russy
Merci de vous inscrire à info@uniterre.ch

Nous serons dans un hangar. Donc selon la météo, prévoyez des habits chauds!

Accès AG
Un transport au lieu de réunion depuis la gare de Léchelles et l'arrêt de bus de Dompière sera organisé sur inscription à info@uniterre.ch.

Convocation et l'ordre du jour
voir page 8.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas raisonnable d'affirmer que l'édition du génome sans introduction de matériel génétique étranger à l'espèce est sans danger.

RÉGLER LES NOUVELLES TECHNIQUES DE GÉNIE GÉNÉTIQUE COMME DES OGM.

MICHELLE ZUFFEREY
SECÉTAIRE D'UNITERRE

Les discussions autour de la prolongation du moratoire sur le génie génétique se heurtent à un lobby porté par les milieux de la biotechnologie, les partis proches de l'économie, la grande distribution et des filières agricoles, qui veulent exclure les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG) du moratoire. Uniterre déplore, qu'une fois de plus, des organisations agricoles jouent le jeu de l'économie et sont prêtes à fouler aux pieds le principe de précaution sans égard pour les risques que peuvent encourir les paysannes et paysans. Le 28 janvier dernier, la commission de la science du Conseil national (CSEC-N) s'est prononcée en faveur d'un compromis qui fixe à mi-2024, le délai pour l'élaboration d'une réglementation d'autorisation basée sur les risques. Cette proposition sera discutée au Conseil national (CN) à la session de printemps. Nous espérons que le CN maintienne sa position initiale et vote pour la prolongation du moratoire incluant les NTGG. Cette décision est essentielle pour maintenir une agriculture paysanne, préserver et poursuivre la stratégie de qualité des produits agricoles et assurer la liberté de choix pour toutes et tous (coexistence).

EVALUATION DES RISQUES ET RÉGLEMENTATION. Uniterre pense que dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas raisonnable d'affirmer que l'édition du génome sans introduction de matériel génétique étranger à l'espèce est sans danger. Le risque ne dépend pas uniquement de l'ADN introduit mais aussi de la technique utilisée. Le niveau d'intervention accru que permettent ces nouvelles techniques de génie génétique - entre autres la possibilité de modifier plusieurs gènes à la fois et d'accéder à des zones du génome qui sont autrement protégées des mutations naturelles - a pour conséquence un risque accru et non évalué. Avant toute autorisation de culture de produits issus des NTGG, une réglementation stricte dans le cadre de la loi

sur le génie génétique est nécessaire. De plus, une évaluation des risques et des clarifications doivent être apportées (cf. postulats en attente de réponses, voir ¹): Quels sont les coûts liés à une cohabitation des cultures génétiquement modifiées et traditionnelles en Suisse? Comment continuer à garantir la liberté de choix des consommatrices et consommateurs et des productrices et producteurs? Comment évaluer les risques des nouvelles techniques de modification génétique? À qui incombe la responsabilité en cas de contamination des filières ou entre producteurs? À ce jour, il n'existe sur le marché aucun produit qui apporterait un avantage pour la consommation ou l'agriculture, il n'y a pas d'urgence et donc aucune raison de se précipiter.

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION GARANT DES DROITS DES PAYSANS. Nous rappelons ici que notre gouvernement a voté en 2018 en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP).

DROITS AUX SEMENCES ET À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. La déclaration stipule, entre autres, que "les Etats prendront des mesures appropriées pour appuyer les systèmes de semences paysannes et favoriseront l'utilisation des semences paysannes et de l'agrobiodiversité" (art 19). Les données actuelles sur les NTGG ne permettent pas d'assurer que les paysan*nes pourront protéger et perpétuer leurs semences ni ne garantissent leur droit à la diversité biologique (art. 20). Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée fiable sur les risques de dissémination liés à l'utilisation de produits (végétaux et animaux) issus des NTGG. La dissémination non contrôlée de gènes brevetés a déjà donné lieu à de nombreux litiges dans le monde à la suite desquels les paysan*nes sont toujours sorti*es perdant*es.

DROITS À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION. Tout comme les OGM, les NTGG sont soumises à des brevets. Pour les paysan*nes, les brevets représentent une augmentation des coûts, un appauvrissement du choix des semences et de nouvelles dépendances. Cela va à l'encontre des droits aux semences et à la diversité biologique mentionnés précédemment. Mais le système des brevets contredit aussi les droits à l'information et à la participation et limite le pouvoir des Etats d'assurer aux paysan*nes l'accès à une information utile, transparente (art. 11) et la participation, en toute connaissance de cause, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de tout programme et projets susceptibles d'avoir une incidence sur leurs terres, leur environnement et leur travail (art.10). Les produits NTGG sont dans les mains de multinationales dont on connaît la réticence à donner des informations transparentes et pour lesquelles la participation est un concept "contre nature". •

- ¹
- CSEC-N 21.3980 "Moratoire sur les OGM. Des bonnes informations pour prendre des bonnes décisions"
 - Chevalley 20.4211 "Critères d'application du droit sur le génie génétique" et
 - CESC-E 21.4345 "Procédés de sélection par édition génomique"

EN SAVOIR PLUS:

www.stop-nouveaux-ogm.ch/fr/
www.reverse.co/infos-locales/article/coop-migros-et-fenaco-militent-pour-les-ogm-3333



L'Interprofession du Gruyère a fêté le 6 juillet 2021 ses 20 ans en grande pompe. L'occasion pour Uniterre de revenir sur les débuts de cette Interprofession et de rétablir quelques vérités.

LA VÉRITABLE HISTOIRE DE L'INTERPROFESSION DU GRUYÈRE (IPG)

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Interview croisée de Max Fragnière – ancien président de la section Fribourg d'Uniterre, ancien membre de l'IPG et Gaston Nicolier – président d'Uniterre à l'époque de la création de l'IPG.

Nous avons trouvé dans les archives du journal d'Uniterre, anciennement appelé l'Union des Producteurs Suisses (UPS), les PV des 1ères discussions sur le Gruyère en 1992. Pouvez-vous nous en dire plus. Pourquoi ces discussions ?

MF&GN: Cremo avait annoncé vouloir industrialiser la production de Gruyère et construire une première centrale dans le canton de Fribourg, qui puisse transformer 15 millions de kg de lait en Gruyère sur une année. Pour nous, c'était une grosse erreur: la fabrication du fromage tel que le Gruyère devait rester artisanale, autant pour garantir une qualité gustative et éviter une "standardisation du goût", que pour garder la main sur la gestion des quantités et donc sur un prix rémunérateur aux producteurs.

L'Union (pour désigner l'UPS tout au long de l'article) s'y est fermement opposée et a lancé une pétition qui a recolté 10 000 signatures en 20 jours.

Et pendant ce temps, l'Union Centrale des Producteurs de Lait (UCPL) qui est l'ancienne Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) donnait son accord (mais pour 5 millions de kg) et allait ainsi à l'encontre des nombreuses personnes et institutions qui s'y opposaient. Au sein de la Fédération des Sociétés Laitières Fribourgeoises (FSLF), ancêtre de la Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie (FSFL), les avis étaient partagés mais le soutien à notre position l'a finalement emporté.

Que s'est-il passé ensuite ?

MF: 2 choses: la 1ère, pour contrer cela, il nous a fallu rapidement mettre en place une charte du Gruyère afin de limiter la production du Gruyère aux fromageries artisanales. Nous

avons pour cela rencontré Philippe Bardet un 8 décembre, je n'ai plus l'année exacte en tête, autour de 1990. Philippe Bardet était alors membre de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse Romande (FSASR), qui est l'équivalent aujourd'hui de la Fenaco suisse romande. La charte a été créée et signée le 2 juillet 1992 et Philippe Bardet est devenu le secrétaire de la Commission de cette charte.

La 2ème chose: nous avons fait recours à l'OFAG contre la décision de l'UCPL d'approuver la fabrication des ateliers de production du Gruyère de Cremo. L'OFAG nous a répondu que ce recours n'était pas recevable. Nous avons alors fait recours auprès du Tribunal Fédéral - même réponse: demande irrecevable. Résultat: Cremo a pu mettre en place une structure pour la production du Gruyère.

GN: j'ai du coup proposé d'aller occuper les ateliers du Gruyère de la Cremo. Je déplorais le manque de pouvoir des paysans au sein de l'UCPL. Il y avait déjà une surproduction et on craignait que celle-ci ne se détériore encore. Alors que la condition sine qua non pour maîtriser les prix, c'était la gestion des quantités de production.

Après la charte du Gruyère. Quelle a été l'étape suivante ?

GN: Suite à des échanges avec des fromagers français qui avaient développé des fromages avec Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), l'idée est venue de développer aussi une AOC pour le Gruyère. La Charte du Gruyère a eu comme tâche principale d'élaborer le dossier pour l'AOC, et pour cela, définir quelles étaient les étapes de production d'un Gruyère AOC.

MF&GN: La coordination nécessaire pour respecter les méthodes de production propre au Gruyère nécessitait une organisation particulière et en 1995, l'Union a fait les démarches pour la création d'une interprofession. Sa structure idéale: 4 producteurs, 4 fromagers, 4 affineurs et 1 président indépendant ainsi que l'assurance que chaque groupe ait ses propres délégués. Son travail: que les trois groupes s'en-

tendent sur les prix, les marges et les quantités de chacun. D'ailleurs, l'équipe de l'époque avait proposé que ce soit Fernand Cuhe qui soit directeur mais ce dernier n'a pas accepté.

Et Cremo dans tout ça ?

GN: Cremo a malgré tout démarré sa production de Gruyère. Du coup, notre priorité a été d'empêcher que Cremo puisse avoir l'AOC, celle-ci devait être réservée aux fromageries artisanales villageoises.

Suite des événements. L'assemblée constitutive de l'IPG a eu lieu le 2 juin 1997 à Gruyères. Son 1er directeur fut Philippe Bardet, toujours en fonction aujourd'hui. Et le 1er président, Pierre Dubois, ancien conseiller d'état neuchâtelois.

Le président actuel de l'IPG est Oswald Kessler. Le 22 janvier 1998, la demande d'AOC pour le Gruyère a été remise à l'OFAG. L'AOC Gruyère a été instaurée le 6 juillet 2001 puis remplacée par l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2011. Aujourd'hui, Cremo continue de fabriquer du Gruyère AOP.

Comment vous avez pris le fait que l'IPG fête ses 20 ans sans citer Uniterre, alors à la base de la création de cette Interprofession ?

MF: l'interprofession existe, c'est le plus important. Qu'elle donne satisfaction aux producteurs, qu'elle puisse leur apporter un bon prix du lait, ma foi, c'est l'essentiel. Que l'on n'ait pas participé à la fête des 20 ans, personnellement, je n'en suis pas surpris.

GN: pour moi, l'important, c'est qu'on ait pu aboutir à la création de cette Interprofession et qu'on ait pu protéger la fabrication du Gruyère.

NB: certaines informations proviennent également des archives des journaux de l'UPS, Max Fragnière et Gaston Nicolier ne se souvenant pas de tout dans le détail. •

METTRE EN OEUVRE LES DROITS DES PAYSANS MAINTENANT !

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Le 10 décembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Homme, l'EPER avec le réseau "Friends of the declaration" organisait son Landforum sur le thème des Droits des paysans. Situation sanitaire oblige, l'événement s'est déroulé en visioconférence. Il a rassemblé plus de 100 participants et des intervenants de haut vol. Entre autres, Carlo Sommaruga, député au Conseil des Etats; Benjamin Müller, Division sécurité humaine (DFAE); Markus Schlagenhof, Ambassadeur, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux (DFAE); Alwin Kopse, Chef des affaires internationales et de la sécurité alimentaire (OFAG); Christine Schneeberger, Cheffe suppléante de la Coopération globale (DDC).

SOUS LE TITRE "METTRE EN PRATIQUE LES DROITS DES PAYSANS", la journée a été tout d'abord l'occasion de présenter ou de rappeler les conclusions de l'étude menée par la Geneva Academy sur la politique extérieure de la Suisse en lien avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (ci-après: UNDROP).

Cette étude a analysé, entre autres, les pratiques commerciales de la Suisse vis-à-vis de pays tiers, et propose des pistes concrètes de mise en oeuvre de la déclaration dans nos politiques extérieures.

APRÈS LECTURE DE PLUSIEURS MESSAGES-CLÉS, dont celui de Michael Fakhri, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, les participant.e.s se sont réparti.e.s en 3 groupes de travail ayant pour thèmes les systèmes alimentaires, les accords commerciaux et comment intégrer la UNDROP dans les systèmes de monitoring des Nations Unies. Il a été mentionné à plusieurs reprises combien la question des Droits des paysans concerne aussi bien l'hémisphère nord que l'hémisphère sud, et que les questions de politiques alimentaires et commerciales doivent impérativement prévoir la participation des paysan.ne.s à leur élaboration. La UNDROP reconnaît expressément le rôle fondamental de la paysannerie à l'échelon mondial, non seulement pour assurer la sécurité alimentaire de chaque pays, mais également parce qu'elle est un élément-clé de la préservation des ressources et de la protection du climat.

Il a également été relevé combien le rôle des parlementaires et de l'administration fédérale était important afin d'assurer la mise en oeuvre de la UNDROP. En conséquence, il est nécessaire que les membres des chambres fédérales et de l'administration soient informés du contenu de la Déclaration, et de l'avancement des travaux au niveau des Nations Unies, ceci afin que les Droits des paysans soient désormais systématiquement pris en compte lorsque la Suisse entreprend des négociations commerciales avec des pays tiers.

La journée, riche en débats et "rencontres" captivantes, fut l'occasion d'affirmer que la coalition des Amis de la déclaration, dont Uniterre est membre, croit fermement en la pertinence de sa mise en pratique. Pour se faire, elle s'engage à informer, expliquer, vulgariser son contenu, afin que la UNDROP ne soit pas qu'une vague promesse, mais bien un outil concret permettant d'évoluer vers des politiques agricoles, alimentaires et commerciales résilientes. •

EN SAVOIR PLUS:

Retrouvez en lien ci-dessous les messages de Michelle Zufferey et Vanessa Renfer à l'occasion de cette journée.

www.uniterre.ch/fr/thematiques/interventions-lors-du-forum-putting-peasants-rights-practice



L'AGROÉCOLOGIE, POTENTIELS ET DÉFIS: UN ÉCHANGE ENTRE PAYSAN.NE.S

LAURENT VONWILLER
MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNITERRE

Du 1er au 6 novembre 2021, plus de 30 événements ont eu lieu dans le cadre d'"Agroecology works" (L'agroécologie, ça fonctionne). Uniterre est membre de ce réseau et a organisé le 3 novembre dernier une Table ronde avec des paysan*nes sur le thème: "Agroécologie, potentiels et défis". L'événement qui a été suivi par une audience nombreuse, était basé sur la pratique agricole des participant*es: Simon Jöhr, conseiller agricole actif chez "regenerativ.ch", Lukas Puijenbroek de la coopérative agricole solidaire "Minga" sur les rives du lac de Zurich et directeur du Bioforum, Ulrike Minkner, paysanne dans le Jura bernois et membre d'Uniterre ainsi que Frank Meissner de l'association agricole solidaire "Meh als Gmües" de Zurich. Objectif: inverser les menaces continues de perte de biodiversité, de dégradation des sols et d'épuisement croissant des ressources au profit d'une stratégie de diversité qui ramène aussi la valeur ajoutée dans les fermes.

LES PROBLÈMES CONCRETS DE L'AGRICULTURE DURABLE ont été au centre des explications et des discussions: Succès et difficultés dans la régénération des sols, tentatives de produire en ménageant au maximum les ressources et en réduisant la consommation d'énergie, tout en y optimisant la valeur ajoutée. L'importance d'accorder une plus grande place à l'agroécologie et à la souveraineté alimentaire dans l'enseignement a également été mise en lumière, ainsi que la responsabilité des consommatrices et consommateurs. Enfin, il a été souligné que l'agroécologie ne doit pas se considérer comme une niche, mais que l'objectif devrait être un vaste mouvement qui modifie l'agriculture dans l'intérêt de la protection du climat, de la protection de la biodiversité et de la souveraineté alimentaire. Pour cela, il faut un vaste mouvement, une meilleure mise en réseau et un échange de connaissances et d'expériences entre les paysan*nes. Un tel mouvement, encore embryonnaire à l'heure actuelle, doit être encouragé.

LE MOUVEMENT POUR L'AGROÉCOLOGIE ET SES BUTS. Il n'en est qu'à ses débuts. Avec la pétition "Promouvoir l'agroécologie - en Suisse et dans le monde" adressée au Conseil fédéral et au Parlement, il a trouvé un large écho avec plus de 7900 signatures. Celle-ci vise notamment à faire de la transformation vers une agriculture et une industrie alimentaire agroécologique en Suisse un objectif de la politique agricole et alimentaire.

L'agroécologie promeut une agriculture qui limite au maximum l'utilisation d'intrants et d'énergie, qui respecte et met en œuvre des cycles naturels et fermés, qui veille au développement de la fertilité des sols, qui refuse les monocultures, qui utilise des circuits courts et qui favorise la consommation locale - les produits importés ne sont acceptés que s'ils sont produits dans des conditions durables et - dans la mesure du possible - par des communautés paysannes plutôt que par de grands groupes d'investisseurs. La plateforme "Agroecology works", lancée par Biovision et Swissaid en 2019, vise à faciliter la transition de la Suisse vers une agriculture différente et réellement durable.

VERS UNE VÉRITABLE DURABILITÉ À GRANDE ÉCHELLE. Uniterre définira d'autres axes de travail dans le cadre de sa discussion stratégique de ce printemps 2022, au service d'une paysannerie basée sur l'agriculture familiale, les circuits courts, l'accès à la terre et la souveraineté alimentaire. Cela inclut également la lutte contre le libre-échange des produits agricoles, un système alimentaire qui contribue à la réduction du réchauffement climatique, la restauration et la préservation de la biodiversité. Toutes ces mesures sont étroitement liées à l'objectif d'assurer un revenu équitable aux paysan*nes qui assurent notre alimentation.

Au sein d'"Agroecology works", nous misons avant tout sur la création de réseaux entre paysan*nes, sur la transmission des connaissances et sur le développement du dialogue avec les consommateur*trices. Il nous tient à cœur que les paysan*nes ne portent pas seul*es la charge de ces transformations nécessaires. Un soutien financier suffisant de la part de la Confédération et des cantons ainsi qu'un soutien par la recherche et le conseil agricole sont nécessaires. Du point de vue d'Uniterre, ce projet implique également une réévaluation du rôle de l'agriculture en tant que pilier de la souveraineté alimentaire du pays et d'un système alimentaire durable. •

PLUS D'ÉQUITÉ DANS LE COMMERCE ALIMENTAIRE

MATHIAS STALDER
SECÉTAIRE D'UNITERRE

Réussirons-nous, avec une large alliance, à augmenter la pression politique et médiatique pour exiger plus de transparence et une meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long des chaînes d'approvisionnement, interdire les relations commerciales déloyales et imposer des prix rémunérateurs?

D'AUTRES PAYS EUROPÉENS MONTRENT L'EXEMPLE! "David contre Goliath - un combat quotidien que les paysan*nes mènent contre le commerce alimentaire" a déclaré Elisabeth Kössinger, la ministre autrichienne de l'agriculture, qui a tenu des propos très clairs à l'occasion de sa présentation du projet de loi sur la concurrence et l'approvisionnement de proximité le 30 septembre 2021. "Il faut en finir avec les situations d'extorsion et les promesses vides faites par la grande distribution." La loi est entrée en vigueur en janvier 2022. En outre, un service de médiation pour les paysan*es, les transformateurs et les vendeurs de produits locaux sera mis en place au sein du ministère de l'agriculture afin de leur assurer une aide rapide contre les pratiques déloyales. Même combat en Allemagne: une large alliance composée de 49 organisations a pu obtenir un succès partiel. Notre organisation partenaire, la Communauté de travail pour une agriculture paysanne (Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft - AbL) et des organisations comme Slow Food, Agriculture solidaire (Solidarische Landwirtschaft) et Demeter ont lancé en juillet 2021 une campagne pour plus d'équité dans le commerce alimentaire afin de pallier aux déficits de la "Directive européenne (2019/633)" dans sa mise en œuvre.

La directive européenne (appelée aussi Unfair Trading Practices - UTP) est entrée en vigueur le 1er mai 2019 dans l'UE et vise à établir des normes de protection minimales sur tout le territoire. En Allemagne, la loi sur le renforcement des organisations et des chaînes d'approvisionnement dans le secteur agricole (Agrarorganisationen und Lieferkettengesetz - AgrarOLkG) est en application depuis le 9 juin 2021. Toutefois, les organisations paysannes expriment des doutes légitimes quant à son efficacité.

Il en va tout autrement en Espagne, où un décret, le Real Decreto Ley 5/2020, en vigueur depuis le 27 février 2020, apporte des nouveautés importantes: Pour la première fois, les coûts de production doivent être obligatoirement mentionnés dans le contrat, qui doit expressément couvrir les coûts de production effectifs (article 9c et j). Cela s'applique à toutes les transactions commerciales d'une valeur supérieure à 2500 Euros. "Avec la nouvelle réglementation", écrit Marita Wiggerthale d'Oxfam Allemagne, qui a étudié ce décret "aucun prix minimum ne peut être fixé". Pour que les variations de coûts soient prises en compte en fonction des différentes structures de production, le ministère de l'agriculture publiera des valeurs indicatives qui pourront être utilisées pour déterminer les coûts de production. C'est dans ce but que l'observatoire des prix sera remanié. Le service de médiation AICA (La Agencia de Información y Control Alimentario) qui existe depuis 2014, est maintenu. L'organisation paysanne COAG (membre de La Via Campesina) salue la nouvelle loi dont l'objectif est d'obtenir une structure du prix depuis le bas vers le haut et de parvenir ainsi à une répartition équitable de la valeur ajoutée.

ET EN SUISSE. Uniterre demande une adaptation de la directive européenne pour une mise en œuvre en Suisse. À cet effet, Meret Schneider (CN, Les Verts) et deux représentants des paysans Kilian Baumann (Association des Petits Paysans) et Markus Ritter (USP), ont déposé le 21 décembre 2022 une interpellation (21.4609) intitulée: "Non aux pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire". L'intergroupe parlementaire Souveraineté alimentaire, co-présidé par Isabelle Pasquier-Eichenberger et Valentine Python (Les Vert-e-s), poursuit l'objectif d'obtenir des prix rémunérateurs, des revenus et des conditions de travail équitables ainsi qu'une plus grande transparence au sein des filières agricoles, en s'appuyant aussi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP).

Une autre exigence est la création d'un observatoire national des prix. Celui-ci aura pour mission d'établir des valeurs indicatives pour des prix couvrant les coûts de production (valeurs indicatives pour des "prix minimums"). Il devra également réaliser des analyses de prix et des coûts de production pour les chaînes alimentaires. En Suisse, il y a actuellement un Observatoire du marché à l'OFAG. Mais, son rôle se limite à l'observation du marché. Ainsi donc, notre demande va plus loin.

Par ailleurs, nous exigeons la mise en place d'un service de médiation qui puisse enquêter en préservant l'anonymat des plaignants sur les pratiques commerciales déloyales, les prix de dumping et les infractions en matière de salaires et de rémunérations; un service qui puisse documenter les cas illicites, les sanctionner, c'est-à-dire les transmettre aux autorités compétentes.

Parallèlement à cela, Uniterre poursuit son travail de fond pour définir des prix et des revendications pour des filières équitables. •

PLUS D'INFORMATIONS:

PARMI LES PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES EN ALLEMAGNE:

- Annulation à court terme de l'achat de produits agricoles et alimentaires périssables par l'acheteur.
- Participation du fournisseur aux frais de stockage des produits agricoles ou alimentaires.
- Demande de diminution du prix de la part de l'acheteur après la livraison pour des raisons de qualité ou de perte de produits.
- Délais de paiement au fournisseur: Produits agricoles ou alimentaires périssables dans les 30 jours suivant la livraison, autres produits agricoles ou alimentaires dans les 60 jours suivant la livraison.

L'office fédéral de l'agriculture et de l'alimentation (BLE) est responsable du contrôle et de la mise en œuvre de la directive européenne. Des amendes ou des sanctions peuvent être imposées.

SOURCE:

1 Topagrar du 12.06.2021

COMPTES ET BILAN 2021

SOUMIS À L'AG DU 1 AVRIL 2022

PERTES ET PROFITS AU 31.12.2021

CHARGES		PRODUITS	
Charges de personnel		CA des ventes et prestations de services	
Indemnité de défraiement pour la présidence	3'570.00	Abonnements toutes sections confondues	189'757.00
Cotisation prévoyance LPP	-5'584.20	Cotisations EMB	2'800.00
Charges de personnel		Ventes	
Charges de personnel		Ventes de marchandises	
Salaires de base	180'167.29	Don Agora	5'000.00
Divers non soumis	-0.40	Don USP	10'000.00
Charges sociales		Dons membres, sympathisants	33'153.19
AVS, AI, APG, assurance-chômage	16'934.85	Mandats	280.00
Caisse d'allocations familiales	6'881.10	Rentrées travail, 1% ACP (Tournerêve)	5'678.00
Prévoyance professionnelle	13'769.20	Fondation pour le Progrès de l'Homme	10'814.00
Assurance-accidents	2'989.10	Mandat lait équitable	33'500.00
Assurance IJM	4'661.00	Publicité	794.40
Indémnités journalière maladie	1'967.40		
Autres assurances	420.05		
Autres charges de personnel			
Frais de voyages/transport	6'878.60		
Frais de repas/hébergement	80.00		
Frais forfaitaires/participation loyer	3'630.00		
Frais de représentation, tél., divers	5'991.55		
Autres charges d'exploitation			
Loyer	6'516.00		
Cotisation ECVC	2'045.39		
Cotisation EMB	2'011.79		
Conférences, rencontres			
Organisation conf., rencontres autres	43.00		
Charges administration et informatique			
Matériel de bureau, imprimés, photocopie	1'975.49		
Pro littéris	127.10		
Newsletter envoi	1'100.15		
Frais de port 963.20			
Abonnements et journaux	129.50		
Soutien divers associations	1'360.00		
Téléphones	1'199.90		
Frais assemblées	2'242.00		
Frais activité ponctuelle-conférence	480.00		
Impression journal	12'094.90		
Envoi journal	2'879.35		
Photographies pour journal	900.00		
Frais de traduction	3'142.60		
Frais divers	250.00		
Matériel informatique-entretien	1'809.55		
Abonnement nom de site, switch etc.	678.95		
Frais de banque et des chèques postaux	509.00		
Différence (bénéfice)	6'963.18		
	269'176.59		269'176.59

BILAN AU 31.12.2021

ACTIFS		PASSIFS	
Liquidités et titres		Dettes à court terme	
Raiffeisen cpte courant	89'613.11	Dettes à court terme résultant d'achats	
Raiffeisen compte don	3'911.80	Créanciers	3'477.00
Actifs transitoires		Brochure accès à la Terre à finaliser	2'000.00
Actifs transitoires	5'584.20	Recherche pour ECVC en Espagne	2'036.40
Actifs immobilisés		Capitaux propres	
Immobilisations financières		Capital/Privé	
Garantie à La Poste	1'507.70	Réserve	40'000.00
GRIEF	1'000.00		
		Différence (capital)	54'103.41
	101'616.81		101'616.81

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

Vendredi 1er avril 10h-12h30
chez Ivan Thevoz, Rte de Dompierre 6, 1773 Russy

Ordre du jour

1. PV des AG des 11 mars et 26 novembre 2021
 2. Rapport du Président
 3. Rapport du secrétariat
 4. Comptes 2021, rapport des vérificateurs
 5. Programme d'activités 2022-2023
 6. Budget 2022
 7. Adoption des rapports, des comptes 2021 et du budget 2022
 8. Modification des statuts
 9. Election du nouveau comité
 10. Décision prise de position sur l'initiative "Elevage de masse", sur proposition du comité
 11. Divers
- FIN 12h30

Pour celles et ceux qui peuvent encore rester:
12h30-13h30: repas canadien
Après-midi: visite du domaine

Tous les documents sont à disposition sur le site internet: www.uniterre.ch/fr/actualites/agenda/assemblee-generale-uniterre-1

Merci de vous inscrire à info@uniterre.ch

Nous serons dans un hangar. Donc selon la météo, prévoyez des habits chauds!

Accès AG

Un transport au lieu de réunion depuis la gare de Léchelles et l'arrêt de bus de Dompierre sera organisé sur inscription à info@uniterre.ch.

Coordonnées bancaires pour vos dons

Banque Raiffeisen Broye Vully Lacs
1564 Domdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1
UNITERRE

av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI!

MERCI CHARLES-BERNARD BOLAY

Cher Charles-Bernard,
Tu as assumé le rôle de président d'Uniterre depuis 2013. Des années denses avec la préparation de l'initiative pour la souveraineté alimentaire, puis la campagne de votation, le suivi de dossiers tels que le lait équitable et les négociations avec les partenaires européens, les consultations sur la politique agricole, les contacts en Suisse avec des représentant*es d'organisations agricoles, de la grande distribution, d'ONG, d'associations, pour ne citer que quelques exemples.

Ta connaissance du métier, des marchés et du contexte agricole national et international nous a été très précieuse pour notre travail. De même que ton engagement de longue date au sein de la Coopérative d'exploitation de l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE).

Passionné par le métier de paysan et par le bétail, tu es un lecteur assidu de la presse agricole et tu nous as transmis des articles sélectionnés en fonction des dossiers dont nous avons la responsabilité. C'était très utile!

Nous n'étions pas toujours du même avis, mais la discussion a toujours été possible, même enflammée, sans que cela ne porte préjudice à nos relations. Nous saluons également ton ouverture d'esprit, notamment vis-à-vis de la jeune génération, ton envie de partager tes connaissances avec elle et d'échanger même au-delà des clivages et des frontières politiques.

Nous te remercions de tout cœur pour ces années de présidence et pour ta disponibilité et te souhaitons, ainsi qu'à ton épouse, une bonne continuation et une excellente santé. • Berthe, Michelle, Ulrike, Vanessa, Claude, Mathias et Rudi



UNITERRE MET AU CONCOURS 2 POSTES DE SECRÉTAIRE

Uniterre cherche deux secrétaires permanent*es

- À 40% pour la région alémanique: entrée en fonction dès le 1er juin 2022 (ou à convenir)
- A 60% pour un poste de coordination à Lausanne: entrée en fonction dès le 1er juillet 2022 (ou à convenir)

Délai de dépôt des dossiers:

20 mars 2022. Plus d'informations: www.uniterre.ch

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité directeur se réunit toutes les 4 à 8 semaines. Les réunions à venir pour 2022 ont été planifiées ainsi:

24 février, 24 mars, 12 mai, 7 juillet, 15 septembre, 3 novembre, 16 décembre.

Les réunions se déroulent en principe à Bienne de 10h00 à 13h00 dans une salle proche de la gare. Tout membre peut, s'il le désire, assister à une réunion, sans droit de vote toutefois. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de Maurus Gerber, président d'Uniterre.

Coordonnées bancaires pour vos dons

Banque Raiffeisen Broye Vully Lacs
1564 Domdidier

CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE

av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI!

LE COURRIER

**Votre
abonnement,
la garantie
d'un média
indépendant**

**Essai Web
2 mois: CHF 19.-**

www.lecourrier.ch

AGENDA

Assemblée générale d'Uniterre

Vendredi 1er avril 10h00 - 12h30,
chez Ivan Thevoz,
Rte de Dompièrre 6, 1773 Russy

Convocation page 8

AGENDA COMPLET SUR NOTRE SITE

www.uniterre.ch/actions/agenda

LES SECTIONS D'UNITERRE

Les sections cantonales sont la colonne vertébrale d'Uniterre. Devenez membre et engagez-vous dans le travail des sections!

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura/Jura bernois Christine Gerber 032 484 02 41

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact: 078 640 82 50
Uniterre veut relancer une section

Deutschschweiz Mathias Stalder 076 409 72 06

Maurus Gerber, Président:

maurus.gerber@bluewin.ch
Vi 292, 7550 Scuol GR
Tel. 081 864 70 22

Philippe Reichenbach, Vice-Président:

boisdarbre1971@gmail.com
Tel. 079 640 89 63

Bureau Uniterre

info@uniterre.ch
021 601 74 67

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Rédaction

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Michelle Zufferey, m.zufferey@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Stefanie Schenk
Bureau

Photographies/ Illustrations

Eric Roset 4
Uniterre 1,2,6

Edition photographies

Markus Schönholzer

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.

RESPIBOL BOLUS aux plantes



Soutien respiratoire
veaux, élevage et engraissement



LGC SA
1627 Vaulruz

026 913 79 84
www.lgc-sa.ch